

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 26 novembre 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le Programme d'Action Foncière en date du 14 novembre 2016 liant la Ville de **VERNON** et l'EPF Normandie,
- VU** la délibération adoptée le 12 octobre 2018 par le Conseil municipal de VERNON sollicitant l'intervention de l'EPF, et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans,
- VU** l'estimation réalisée le 17 octobre 2018 par France Domaine,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

D'acquérir, à la demande de la Ville de **VERNON** (Eure) la maison du peintre Pierre Bonnard, édifée sur la parcelle cadastrée section **BC n° 286** sise 41 Rue des Andelys à proximité du parcours de "la Seine à vélo" et représentant une surface de 2 688 m<sup>2</sup>.

Cette intervention conditionnée à la refonte du Programme d'Action Foncière (présentation au CA du mois de février 2019), a pour objet la préservation du patrimoine remarquable et l'ouverture au public.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **580 250 € (Compte 923 023 – VERNON "Maison Bonnard")**.

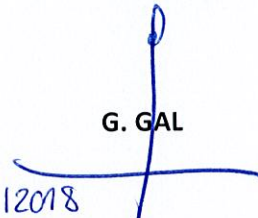
Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière signé avec la Ville de VERNON le 14 novembre 2016.

Pour Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie, absent,



**L. LEMONNIER**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



**G. GAL**

Délibération approuvée  
A Rouen, le 26/11/2018  
La Préfète,

**Adjoint** au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"  
**Dominique LEPETIT**